



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT CACIB

COMMUNICATION SYNDICALE

N°1 JANVIER 2025

LE MOT DU SECRÉTAIRE

Nous souhaitons une bonne année 2025 à tous nos camarades, adhérents, sympathisants et salarié(e)s de CACIB en espérant que l'année 2025 sera aussi prospère que les années « fastes » que nous venons de réaliser !

Mais les défis sont nombreux : notre Groupe, après s'être choisi le mois précédent un nouveau directeur général en la personne d'Olivier Gavalda pour succéder à Philippe Brassac, annoncera l'été prochain un nouveau PMT pour les trois prochaines années.

Ce nouveau plan devra composer avec un contexte géopolitique incertain, des perspectives économiques moroses tout au moins en France si ce n'est en Europe et la survenue de ruptures technologiques essentielles, notamment avec la généralisation irrésistible de l'IA.

A l'heure où notre BFI est désormais l'une des principales sources de profit du groupe, le prochain successeur de notre DG Xavier Musca devra impérativement confirmer et même améliorer nos performances pourtant déjà remarquables des années précédentes !

Cependant, les défis à relever simultanément par CACIB sont multiples et majeurs : croissance de nos activités y compris via de nouveaux produits (dérivés action), développement de certaines géographies (US), intégration de nouvelles contraintes réglementaires (Bâle IV, CSRD, DORA, FIDA), poursuite de notre stratégie ESG, progression maîtrisée de nos effectifs, renouvellement de nos applications informatiques et renforcement de la résilience de notre système d'information !

Quoiqu'il en soit, tout au long de cette nouvelle année, vous pouvez compter sur vos élu(e)s CFDT pour continuer à assurer la gouvernance de votre CSE et de ses principales commissions !

Et nous serons là aussi pour continuer à défendre vos emplois, vos conditions de travail et la juste reconnaissance de vos efforts à tous les niveaux du dialogue social c'est-à-dire aussi bien face à notre direction, au conseil d'administration ou aux instances dirigeantes du groupe !

JACQUES BADOUD
DSN CFDT & SECRÉTAIRE DU CSE



**BONNE ANNÉE
2025**



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR TOUT LE MONDE

La CSRD ou Corporate Sustainability Reporting Directive

En 2019 la Commission européenne lançait le Pacte vert pour l'Europe qui a pour objectif ambitieux de devenir le premier continent neutre en carbone à horizon 2050. Mais pour y répondre, rien n'est possible sans une finance durable et des données fiables au niveau de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La CSRD ou Corporate Sustainability Reporting Directive répond à cette exigence. Promulguée fin 2022, elle est entrée en application pour CACIB dès 2024 et le premier set de données sera disponible dans le rapport de 2025. Ces données montreront les engagements de la banque au niveau des exigences ESG et notamment les plans de transition que le Groupe s'est fixé afin d'atteindre les exigences environnementales et sociales.

Pour embarquer tout le monde (car tout le monde est concerné par la transition écologique) un vaste programme de formation a été lancé avec des ressources internes à la Banque. En effet, la plupart du temps nos propres collègues - spécialisés dans un secteur concerné par la transition écologique - nous forment.

Le secteur financier a effectivement un rôle particulier à jouer dans le programme européen de transition écologique : il impulse les autres secteurs par sa capacité à fournir des financements.

Dans la transposition de la CSRD, les représentants du personnel seront consultés lors des trois consultations obligatoires. Pour mieux comprendre la CSRD, la CFDT Cadres a réalisé une [brochure](#) et une série de [webinaires](#) disponibles sur son site (www.cadrescfdt.fr). Vous pouvez également nous adresser des questions : nous serons ravis d'y répondre et les transmettre à la direction lors des consultations.



ACCORD SUR LES AIDANTS

Lors de notre dernier tract, nous vous indiquions que les propositions de la direction sur l'accord des aidants n'étaient pas du tout en adéquation avec l'importance du sujet. Après de nombreuses discussions, nous avons obtenu de meilleures dispositions pour les collaborateurs qui doivent accompagner leurs proches dans des périodes difficiles.

– Dispositif de temps partiel aidé :

- 80% du temps de travail payé 90%
- 60% du temps de travail payé 70%
- 50% du temps de travail payé 60%

– Maintien du salaire durant le congé de proche aidant pour une période de 3 mois. CACIB viendra compléter les allocations journalières du proche aidant versées par la CAF afin de maintenir le salaire.

– Création de 2 jours d'absences rémunérées pour la réalisation des démarches administratives pour le compte de proche aidé

– Création d'un congé rémunéré de 5 jours lors de l'annonce d'un handicap d'un enfant

Guide Salariés Aidants



DIALOGUER N'EST PAS MONOLOGUER !

Du côté du dialogue social, la fin de l'année 2024 a pris l'allure d'un véritable marathon voire d'un "Iron Run"... Après avoir amplement tergiversée sur "l'arlésienne" des piteuses NAO 2024 lors des neufs premiers mois de l'année dernière, notre RH a été étrangement saisie d'une frénésie de négociation à partir de la rentrée, multipliant dès lors les consultations sur des thèmes variés mais tous indéniablement dignes d'intérêt.

Voici un rapide inventaire de ce menu roboratif "servi" à vos élu(e)s :

- Accord NAO 2024 enfin en novembre mais donc sans aucun résultat.
- Révision des supports de placement proposés au sein des PEE, PERO et PERCOL.
- Accord technique sur la Prévoyance avec une seule réunion en décembre.
- Accord aidants avec, après demande plus qu'insistante de la CFDT, une deuxième réunion pour obtenir de réelles avancées pour nos collègues concerné(e)s.
- Avenant sur l'abondement Percol avec augmentation de 200 EUR « à prendre ou à laisser » lors d'une unique séance de travail...

Si certaines initiatives de la RH sont à saluer ici comme le recours à des experts pour auditer les supports de placement de nos dispositifs d'épargne collectifs, il n'en demeure pas moins qu'elle en a été hélas réduite à expédier bien promptement certains autres sujets importants et notamment le dernier relatif à l'abondement Percol.

Une seule réunion le 12 décembre sur ce dernier sujet pour discuter uniquement des modalités de répartition du montant (c'est-à-dire un quasi détail technique) sans même évoquer déjà le niveau du dit montant et des dispositifs à cibler (PEE vs PERCOL) mais avec le discours habituel « c'est mieux que rien » complété de l'exhortation « c'est à signer avant le 31 » et bien non, désolé, ce n'est plus une négociation pour nous !

La CFDT a beau privilégier le dialogue et les solutions constructives, il vient un moment où nous ne pouvons plus cautionner sur la forme de telles pratiques et sur le fond, une proposition qui n'est qu'une mesure unilatérale à minima de la Direction, sans réelle volonté de négociation.

D'autant plus qu'après des NAO totalement stériles en dépit de résultats pourtant à nouveau exceptionnels, les salarié(e)s de CACIB auraient été en droit d'attendre justement sur ces questions de pouvoir d'achat et de partage de la valeur une proposition plus généreuse de la direction quant à ce relèvement des montants d'abondement (pour notre part, nous ciblions 250 EUR respectivement sur le PERCO et le PEE...)!

Nous espérons donc vivement que l'année 2025 verra les négociations de tous les prochains accords avec la Direction s'inscrire enfin dans un agenda social digne de notre banque !

Celui-ci est à bâtir dès maintenant avec les partenaires sociaux, en échelonnant les différents sujets tout au long de l'année et sans économiser les réunions de travail pouvant s'avérer nécessaires.

Il s'agit pour la CFDT de se donner les moyens de vraiment négocier sur le fond chaque thème c'est-à-dire ses modalités les plus importantes et les montants y étant alloués !



DES QUESTIONS? N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER L'ÉQUIPE
WWW.CFDT-CACIB.FR



MUTUELLE : QUELS SONT VOS DROITS ?

La mutuelle offre plusieurs services qui pourraient vous être utiles. Parmi ceux-ci :

- Échanger avec un médecin en téléconsultation
- Réaliser un bilan de prévention
- Être accompagné lors d'une hospitalisation
- Demander un second avis médical sans aucun frais avec un retour en 7 jours

Détail de l'accompagnement lors d'une hospitalisation :

Dans le cas d'une hospitalisation de plus de 24h, ou en ambulatoire avec une immobilisation de 5 jours ou plus :

- Aide-ménagère : aide à la réalisation des travaux ménagers de type ménage, repassage, courses et préparation des repas, aide à la toilette et à l'habillement par une auxiliaire de vie
- Enfant : aide à domicile pour garder les enfants, préparer leur repas, les accompagner à l'école
- Transport : Transport de l'assuré, transfert d'un proche à votre chevet, assistance aux animaux de compagnie

Si vous êtes en ALD (affection de longue durée) :

1. Enveloppe de services à la personne de 1500€ TTC :

- Aide à la réalisation des travaux ménagers type ménage, repassage, et préparation des repas
- Aide à la toilette et à l'habillement, par un auxiliaire de vie
- Veille ou prise en charge d'un membre de la famille dépendant à charge
- Accompagnement des enfants de moins de 15 ans : garde, préparation des repas, soins quotidiens
- Remboursement sur facture : coiffure, esthétique ou prothésiste capillaire
- Portage des repas au domicile du bénéficiaire

2. Enveloppe de transport et autres services de 1500€ TTC :

- Transport de l'assuré, transfert d'un proche, des enfants
- Assistance animaux de compagnie, fermeture du domicile quitté en urgence, livraison de courses, de médicaments et de matériel médical
- Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (max 3 entretiens), remboursement de consultations en cabinet (max 12, max 80€/séance)
- Entretien avec un conseiller social pour un accompagnement à la reprise ou à la reconversion (max 10h), aide à la reprise d'une activité professionnelle avec un consultant : bilan de carrière, outils et techniques de recherche d'emploi

Si vous êtes aidant :

- Présence d'une aide-ménagère à hauteur de 20 heures maximum, auprès du proche aidé
- Recueil des besoins des assurés en fonction de leur situation et environnement de vie, et proposition d'un plan d'actions.
- Service d'écoute, d'information, d'orientation et de conseil, notamment dans les démarches sociales relatives au statut d'aidant.
- Service d'écoute et d'accueil par des psychologues cliniciens.



Jacques BADOUD
DSN CFDT CACIB
Secrétaire du CSE CACIB



Isabelle MAINGUENEAU
DS CFDT CACIB
Présidente de la Commission
Jeunes



François-Marie COTTAIS
DS CFDT CACIB
Président de la Commission
Eco-Strat



Fanny VOISY
DS CFDT CACIB
Secrétaire Adjointe du CSE
Présidente de la Commission Voyages



Reine AKELE-MENDOU
DS CFDT CACIB
Présidente de la Commission
Politique Sociale



**RETROUVEZ VOS ÉLUS CFDT CACIB SUR LE SITE INTERNET
WWW.CFDTCACIB.FR**

Cfdt: